

L'établissement d'une section de la Société Saint-Jean Baptiste, dans une paroisse, pourrait, petit à petit, donner à ces esprits mécontents, malheureusement trop nombreux, une orientation salutaire. L'oeuvre de ces sections serait inspirée par les conditions locales : ici, on démontrerait, par des expériences pratiques, quel est le genre de culture le plus rémunérateur, en tenant compte de la composition du sol et des débouchés possibles ; là, on étudierait le fonctionnement des coopératives ; ailleurs, on rechercherait les moyens propres à améliorer une industrie locale, ou bien à en créer une dont on augurerait le succès certain. Partout, suivant les milieux et selon les aptitudes des groupes, on travaillerait à l'amélioration du sort de chacun, et donc à la prospérité générale. La récréation alternerait avec l'étude ; des séances récréatives feraient diversion à des cours publics, tels que ceux qui se donnent au Monument National de Montréal, et une bibliothèque s'organiserait bientôt, par les soins du curé de la paroisse, qui est de droit chapelain de la section, et où chacun trouverait à lire des matières instructives et des livres amusants. Et l'on donnerait ainsi, du même coup, à la vie rurale plus de charme, plus de prestige et plus d'avantages.

Que de choses utiles pourrait encore accomplir une section bien organisée et composée de sociétaires dévoués comprenant que se consacrer à l'intérêt général, c'est encore le meilleur moyen de travailler dans son propre intérêt — par exemple : nommer des délégués, qui iraient visiter des centres manufacturiers du voisinage ou d'autres villes prospères, et qui rendraient publiquement compte de leur mission, etc., etc.

J'invite tous les sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie à étudier sérieusement le projet d'établir une section de la Société Saint-Jean-Bap-

tiste de Montréal, dans leur paroisse. Il suffit d'un peu d'initiative de la part des sociétaires de la Caisse, puisque ceux-ci font partie, de droit, de la Saint-Jean-Baptiste, sans qu'il leur en coûte aucune contribution, le dollar qu'ils payent annuellement pour l'administration de la Caisse leur conférant le titre de membre de la Société Nationale.

Les percepteurs peuvent prendre l'initiative de fonder une section de la Saint-Jean-Baptiste, lorsque le nombre des sociétaires d'une paroisse est d'au moins vingt-cinq ; il suffit d'en signifier son intention au Conseil de la Société, à Montréal, lequel fera parvenir avec plaisir les formules, les copies de règlements et toutes les instructions nécessaires. Les membres de ces sections, auront le droit de se faire représenter par des délégués, au congrès annuels de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Il n'est, je crois, pas besoin d'insister davantage sur l'importance de ces suggestions, ni sur l'intérêt qu'elles ne pourront manquer de provoquer parmi les sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie. Nous comptons sur leur collaboration active et leur renouvelons l'expression de notre plus entier dévouement.

ARTHUR GAGNON,

Administrateur de la C. N. d'E.

LA GUERRE ET LA CAISSE NATIONALE

Longtemps avant la guerre, nous subissions au Canada, et particulièrement à Montréal, une gêne financière attribuable à bien des causes sans doute, et qui avait des répercussions très sensibles sur le commerce et l'industrie.